



La LFP a annoncé dans un communiqué la suspension de plusieurs joueurs évoluant en Ligue 1, parmi lesquels l'international camerounais Jean-Charles Castelletto, sociétaire du FC Nantes.

A en croire le communiqué publié par la LFP, il est notamment reproché au camerounais de n'avoir pas respecté l'interdiction de paris sportifs posée par le Code du Sport. Pour ce faire, Jean-Charles Castelletto, écope de 4 matchs de suspension avec sursis.

Ce n'est pas la première fois que Castelletto est impliqué dans l'affaire de pari sur les matchs.

De retour de la dernière Coupe d'Afrique des Nations au Cameroun, le défenseur central de FC Nantes, 26 ans, avait été sanctionné, d'une suspension avec sursis pour trois matches, par la Commission de discipline de la LFP.

Rappelons que la LFP et l'UNFP mènent des campagnes de sensibilisation ou d'information auprès des clubs au quotidien. Les joueurs de football professionnel ont interdiction générale de parier sur toutes les compétitions de football, qu'elles soient nationales ou étrangères.